

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE



APPEL A SOUMISSION D'ARTICLES POUR LA REVUE DE LA
STABILITE FINANCIERE EN AFRIQUE CENTRALE EDITION 2016

THEMATIQUE GENERALE :

***« Finances publiques et stabilité du
système financier »***

Mai 2017

Avenue Monseigneur VOGT
BP: 1917-Yaoundé-Cameroun

Tel : 222 23 40 30/ Fax. 222 23 33 29
www.beac.int

La crise de la dette souveraine apparue en Europe durant la période qui a précédé la crise financière de 2008 a mis en exergue l'étroitesse des liens entre la gestion des finances publiques et la stabilité financière. Il est reconnu qu'un déficit public non maîtrisé peut déstabiliser à terme l'industrie bancaire par le mécanisme de financement intérieur et par contagion l'ensemble du système financier. De même, une crise émergeant dans le système financier pourrait se répercuter sur les finances publiques via les processus de sauvetage des banques.

Dans la CEMAC, ce sujet est d'un intérêt capital depuis que les économies font face à des tensions de trésorerie en liaison avec la chute brutale des cours des matières premières, source principale de revenu pour cinq des six Etats membres. Le creusement des déficits publics, conséquence de la contraction des recettes budgétaires, a incité les Etats de la Zone à augmenter considérablement leur tirage auprès du système bancaire, accroissant ainsi l'exposition des banques au risque souverain.

Afin de remédier à cette situation, des résolutions ont été prises et des réformes ont été opérées. Ainsi, à l'issue de la Conférence extraordinaire des Chefs d'Etat de la CEMAC du 23 décembre 2016, 21 résolutions ont été adoptées visant à renforcer la résilience des économies de la sous-région soumises à des tensions de trésorerie. Ces orientations ont concerné, entre autres, la conduite des politiques budgétaires ciblées en matière de dépenses publiques et le renforcement de la stabilité financière. S'agissant des réformes, la Commission de la CEMAC, en collaboration avec la Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement International (FERDI) et la BEAC, a procédé au réaménagement des indicateurs de surveillance multilatérale pour intégrer une plus grande flexibilité dans la gestion des déficits publics à l'effet d'améliorer la coordination des politiques budgétaires avec la politique monétaire commune.

Compte tenu de cette actualité, le Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale (CSF-AC), instance en charge de la conduite de la politique macroprudentielle dans la CEMAC, a décidé pour la deuxième édition de sa Revue de la Stabilité Financière en Afrique Centrale (RSF-AC), de se pencher sur la problématique générale de la gestion des finances publiques et de la stabilité du système financier sous-régional. Cette problématique interroge précisément sur la manière dont l'équilibre financier des Etats impacte l'activité des différentes composantes du système financier et réciproquement. Les études qui seront publiées, à raison de 2 à 4, pourront aborder ce thème suivant 4 grands axes :

Axe 1 : impact du financement des déficits publics sur les composantes du système financier.

Axe 2 : analyse du dispositif prudentiel en matière de gestion ou prise en compte du risque souverain, à travers l'identification des forces et lacunes ainsi que les propositions de pistes de solutions en vue de son amélioration.

Axe 3 : résilience des infrastructures financières dans un contexte de fortes sollicitations du secteur bancaire par les Etats.

Axe 4 : enseignements d'autres pays en matière de conduite de la politique macroprudentielle dans une situation de déséquilibre des finances publiques.

Conditions de soumission

Les articles soumis pour publication devront être des originaux rédigés dans la langue française, et abordant des thématiques innovantes en liaison avec la problématique retenue. Hormis cette exigence d'ordre général, les études, ne devront, sous aucun prétexte, avoir fait l'objet de publications antérieures. De même, les auteurs sont conviés à ne soumettre qu'un texte à la fois. Par ailleurs, ils ne peuvent les proposer à d'autres revues ou éditeurs avant d'avoir reçu l'aval du Secrétariat du CSF-AC, exercé par la BEAC. En outre, lorsqu'un texte est publié dans la revue, il ne peut l'être de nouveau en partie ou en intégralité sans autorisation préalable de la BEAC. Enfin, les auteurs dont les études ne seront pas sélectionnées seront notifiés par voie électronique.

Public cible

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux auteurs des études remplissant les conditions de soumission évoquées *supra*. Seront accueillis avec beaucoup d'intérêt, des études provenant : (i) des institutions de régulation, normalisation et supervision du secteur financier de la CEMAC à savoir, la COBAC, la CIMA, la CIPRES, la Commission de la CEMAC, la COSUMAF, le GIMAC, le GABAC et la CMF, mais aussi de la BEAC, (ii) du milieu académique, notamment celles présentées par des enseignants chercheurs ou doctorants abordant, dans le cadre de leurs travaux, des problématiques se rapportant à la thématique retenue et manifestant des intérêts particuliers pour l'amélioration du cadre de suivi de la stabilité financière dans la Zone, et (iii) des praticiens du secteur financier et des administrations publiques. Rentreront dans ce dernier panel les propositions d'articles des agents des ministères de l'économie et des finances et ceux des institutions financières (FMI, Banque Mondiale, banques commerciales, sociétés d'assurances, DSX et BVMAC, etc.) exerçant leur activité dans la CEMAC.

Envoi et réception des propositions de contributions

Les propositions seront envoyées au Secrétariat du CSF-AC (diffo@beac.int, belabout@beac.int et kouldjim@beac.int.) qui se chargera de la présélection. En outre, elles devront tenir sur trois pages maximum suivant le plan indiqué ci-après :

1. une page de garde donnant le titre du projet de l'étude, le(s) nom(s) du ou des auteurs susceptibles de mener l'étude, leurs affiliations institutionnelles ainsi que leurs courriels valides et fiables ;

2. le thème traité et son intérêt pour la compréhension de la problématique retenue ;
3. une revue succincte de la littérature ;
4. l'objectif et l'hypothèse de l'étude ;
5. l'approche méthodologique ;
6. les résultats attendus et les enseignements en termes d'implications pour la conduite de la politique macroprudentielle ;
7. des références bibliographiques provisoires.

En plus des propositions des contributions, les dossiers devront comprendre les curriculum vitae du ou des auteur(s).

Examen et sélection des études à publier

Une fois informés de la sélection des projets d'articles, les récipiendaires disposeront d'une période de **2 mois et demi** pour faire parvenir leurs manuscrits au Secrétariat du CSF-AC qui procédera à la mise sous anonymat des articles avant de les transmettre aux membres du Comité Scientifique pour évaluation. Cependant, il convient de préciser que l'acceptation d'un article n'implique pas systématiquement l'engagement ferme quant à sa publication dans la Revue.

Enfin, les articles devront comporter au maximum 10 pages (soit 3000 mots environ) y compris les annexes et les références bibliographiques.

Comité Scientifique

Pour garantir la crédibilité des articles qui seront publiés dans la RSF-AC, ceux-ci seront soumis pour examen à un Comité Scientifique, lequel sera renouvelé en fonction de la thématique arrêtée par édition de la Revue et des contributions réceptionnées.

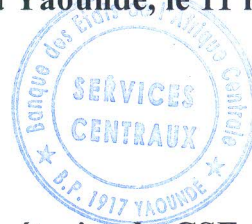
Rémunération

En plus de la reconnaissance scientifique, les auteurs des études publiées dans la Revue recevront systématiquement une rétribution forfaitaire s'élevant à ***un million (1 000 000) francs CFA*** en guise d'encouragement.

Calendrier prévisionnel des travaux

Objet	Période
<u>Etape 1</u> : Soumission des projets d'études accompagnés du ou des Curriculum –Vitae du ou des auteurs	19 mai au 19 juin 2017
<u>Etape 2</u> : Examen et sélection des dossiers par le Secrétariat du CSF-AC	20 juin au 29 juin 2017
<u>Etape 3</u> : Notification aux auteurs des dossiers sélectionnés	30 juin 2017
<u>Etape 4</u> : Réception des manuscrits	1 ^{er} juillet au 15 septembre 2017
<u>Etape 5</u> : Envoi des manuscrits au Comité Scientifique pour expertise	20 septembre 2017
<u>Etape 6</u> : Evaluation du Comité Scientifique	25 septembre au 15 octobre 2017
<u>Etape 7</u> : Réponses aux auteurs et intégration des observations	30 octobre au 10 novembre 2017
<u>Etape 8</u> : Remise par les auteurs des versions corrigées des articles sélectionnés	novembre 2017
<u>Etape 9</u> : Notification des dernières versions des études aux lauréats	décembre 2017
<u>Etape 10</u> : Publication de la RSF-AC 2016	décembre 2017

Fait à Yaoundé, le 11 mai 2017



Le Secrétariat du CSF-AC